

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2018

Numéro de version 4

Révision: 01.08.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit:** **BRENNOFIX Speed N06**

- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Décapant

- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- **Producteur/fournisseur:**

ACC BEKU - Herstellung und Vertrieb

chemischer Spezialerzeugnisse GmbH

In den Seewiesen 10

D-67480 Edenkoben

Telefon: +49 6323-94 93 5-0

Telefax: +49-6323-94 93 5 99

- **Service chargé des renseignements:** Département de sécurité des produits

- **Service établissant la fiche de données de sécurité:** sicherheitsdatenblatt@acc-beku.de

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** numéro ORFILA (INRS) +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger**



GHS02

GHS05

GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

cyclohexanone

acétate de n-butyle

- **Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2018

Numéro de version 4

Révision: 01.08.2018

Nom du produit: BRENNOFIX Speed N06

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. (suite de la page 1)

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- Composants dangereux:

CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29-xxxx	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	> 30 - ≤ 50%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Numéro index: 603-064-00-3 Reg.nr.: 01-2119457435-35-xxxx	1-méthoxy-2-propanol Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	> 15 - ≤ 30%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Numéro index: 603-096-00-8 Reg.nr.: 01-2119475104-44-xxxx	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol Eye Irrit. 2, H319	> 5 - < 10%
CAS: 108-94-1 EINECS: 203-631-1 Numéro index: 606-010-00-7 Reg.nr.: 01-2119453616-35-xxxx	cyclohexanone Flam. Liq. 3, H226; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	> 5 - < 10%
Numéro CE: 931-138-8 Reg.nr.: Polymer	alcool gras ethoxylé (≥7 - <15 EO) Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	> 1 - ≤ 5%
CAS: 8002-74-2 EINECS: 232-315-6	cires de paraffine et cires d'hydrocarbures substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	> 1 - ≤ 5%
CAS: 64-18-6 EINECS: 200-579-1 Numéro index: 607-001-00-0 Reg.nr.: 01-2119491174-37-xxxx	acide formique Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 3, H331; Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302	> 1 - < 2%

- Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents:

agents de surface non ioniques, hydrocarbures aliphatiques	<5%
agents conservateurs (METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE)	

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2018

Numéro de version 4

Révision: 01.08.2018

Nom du produit: BRENNOFIX Speed N06

(suite de la page 2)

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

- Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

- Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

- Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur "Stabilité et réactivité", consulter le chapitre 10.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2018

Numéro de version 4

Révision: 01.08.2018

Nom du produit: BRENNOFIX Speed N06

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

- Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage:

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- **Classe de stockage:** 3

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

123-86-4 acétate de n-butyle

VME (France)

Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

VME (France)

Valeur momentanée: 375 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

IOELV (Union Européenne)

Valeur momentanée: 568 mg/m³, 150 ppm
Valeur à long terme: 375 mg/m³, 100 ppm
Peau

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

VME (France)

Valeur momentanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm
Valeur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm

IOELV (Union Européenne)

Valeur momentanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm
Valeur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm

108-94-1 cyclohexanone

VME (France)

Valeur momentanée: 81,6 mg/m³, 20 ppm
Valeur à long terme: 40,8 mg/m³, 10 ppm

IOELV (Union Européenne)

Valeur momentanée: 81,6 mg/m³, 20 ppm
Valeur à long terme: 40,8 mg/m³, 10 ppm
Peau

8002-74-2 cires de paraffine et cires d'hydrocarbures

VME (France)

Valeur à long terme: 2 mg/m³

64-18-6 acide formique

VME (France)

Valeur momentanée: 9 mg/m³, 5 ppm

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2018

Numéro de version 4

Révision: 01.08.2018

Nom du produit: **BRENNOFIX Speed N06**

(suite de la page 4)

IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 9 mg/m ³ , 5 ppm
--------------------------	--

- DNEL**123-86-4 acétate de n-butyle**

Inhalatoire	Court terme, effets locaux	859,7 mg/m ³ (consommateur) 960 mg/m ³ (travailleurs)
	Court terme, effets systémiques	859,7 mg/m ³ (consommateur) 960 mg/m ³ (travailleurs)
	Long terme, effets locaux	102,34 mg/m ³ (consommateur) 480 mg/m ³ (travailleurs)
	Long terme, effets systémiques	102,34 mg/m ³ (consommateur) 480 mg/m ³ (travailleurs)

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Oral	Long terme, effets systémiques	5 mg/kg bw/day (consommateur)
Dermique	Long terme, effets systémiques	10 mg/kg bw/day (consommateur) 20 mg/kg bw/day (travailleurs)
Inhalatoire	Court terme, effets locaux	7,5 mg/m ³ (consommateur) 14 mg/m ³ (travailleurs)
	Long terme, effets locaux	5 mg/m ³ (consommateur) 10 mg/m ³ (travailleurs)
	Long terme, effets systémiques	10 mg/m ³ (travailleurs)

108-94-1 cyclohexanone

Dermique	Long terme, effets systémiques	20 mg/kg bw/day (travailleurs)
Inhalatoire	Long terme, effets locaux	20 mg/m ³ (travailleurs)
	Long terme, effets systémiques	20 mg/m ³ (travailleurs)

64-18-6 acide formique

Inhalatoire	Court terme, effets locaux	9,5 mg/m ³ (consommateur)
	Court terme, effets systémiques	9,5 mg/m ³ (consommateur)
	Long terme, effets locaux	3 mg/m ³ (consommateur) 9,5 mg/m ³ (travailleurs)
	Long terme, effets systémiques	3 mg/m ³ (consommateur) 9,5 mg/m ³ (travailleurs)

- PNEC**123-86-4 acétate de n-butyle**

PNEC Eau douce	0,18 mg/l
PNEC Sédiment d'eau douce	0,981 mg/kg
PNEC Eau de mer	0,018 mg/l
PNEC Sol	0,0903 mg/kg
PNEC Station d'épuration des eaux usées	35,6 mg/l
PNEC Sédiment marin	0,0981 mg/kg

108-94-1 cyclohexanone

PNEC Eau douce	0,0329 mg/l
PNEC Sédiment d'eau douce	0,0951 mg/kg
PNEC Eau de mer	0,0329 mg/l
PNEC Sol	0,0143 mg/kg

(suite page 6)

FRGFR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2018

Numéro de version 4

Révision: 01.08.2018

Nom du produit: BRENNOFIX Speed N06

(suite de la page 5)

64-18-6 acide formique

PNEC Eau douce	2 mg/l
PNEC Sédiment d'eau douce	13,4 mg/kg
PNEC Eau de mer	0,2 mg/l
PNEC Sol	1,5 mg/kg
PNEC Station d'épuration des eaux usées	7,2 mg/l
PNEC Sédiment marin	1,34 mg/kg

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition**- Equipement de protection individuel:****- Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre ABEK

- Protection des mains:

Gants de protection (EN 374)

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Des gants de protections appropriés pour un milieu chimique sont par exemple:

Temps de perméabilité / temps de pénétration: = 60 minutes (DIN EN 374):

Butyl II, Nr. 0897

Butyl, Nr. 0898

Temps de perméabilité / temps de pénétration: = 30 minutes (DIN EN 374):

Naturalatex I, Nr. 0395 oder 0403

Chloropren Nitril II, Nr. 0717

Chloropren Nitril I, Nr. 0727

Nitril I, Nr. 0730, 0732, 0733, 0736, 0737, 0738, 0739 oder 0836

Temps de perméabilité / temps de pénétration: = 10 minutes (DIN EN 374):

Chloropren, Nr. 0720, 0722, 0723, 0725 oder 0726

Nitril VI, Nr. 0754

Viton, Nr. 0890

Temps de perméabilité / temps de pénétration: = 6 minutes (DIN EN 374):

Naturalatex II, Nr. 0706 oder 0708

Nitril III, Nr. 0743

de la société KCL (e-mail: vertrieb@kcl.de).

Cette recommandation se base uniquement sur la compatibilité chimique et le contrôle selon EN 374 sous des conditions en laboratoire.

Les différentes conditions d'emploi imposent des demandes différentes. Par conséquent il faut prendre en considération les recommandations du fournisseur des gants.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2018

Numéro de version 4

Révision: 01.08.2018

Nom du produit: BRENNOFIX Speed N06

(suite de la page 6)

substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Temps de perméabilité / temps de pénétration: voir en haut ("matériau des gants")

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

- Aspect:

Forme:	Pâteuse
Couleur:	Rougeâtre
- Odeur:	De type solvanté
- Seuil olfactif:	Non déterminé.

- valeur du pH à 20 °C: 5

- Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >35 °C

- Point d'éclair 27 °C

- Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

- Température de décomposition: Non déterminé.

- Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

- Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

- Pression de vapeur: Non déterminé.

- Densité à 20 °C: 0,91 g/cm³

- Densité relative. Non déterminé.

- Densité de vapeur: Non déterminé.

- Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

- Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Partiellement miscible

- Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

- Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.

Cinématique à 20 °C: >60 s (ISO 6 mm)

- 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.2 Stabilité chimique

- Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2018

Numéro de version 4

Révision: 01.08.2018

Nom du produit: BRENNOFIX Speed N06

(suite de la page 7)

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
En cas de stockage et d'utilisation selon les prescriptions, pas de dangereux produits de décomposition.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	LD50	10.760 - 13.100 mg/kg (rat) (OECD 423 / IUCLID)
Dermique	LD50	> 14.100 mg/kg (Lapin) (OECD 402 / IUCLID)
Inhalatoire	LC50/4 h	23,4 mg/l (rat) (OECD 403)
	Test de Ames	(Ames-Test)

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13.500 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	14.700 mg/l (rat)

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Oral	LD50	5.660 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.000 mg/kg (Lapin)

108-94-1 cyclohexanone

Oral	LD50	1.890 - 2.650 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	794 - 3.160 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	> 6,2 mg/l (rat)

64-18-6 acide formique

Oral	LD50	730 - 1.100 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	7,85 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

123-86-4 acétate de n-butyle

Effet d'irritation de la peau	Irritation de la peau	(Lapin) (OECD 404)
-------------------------------	-----------------------	--------------------

Provoque une irritation cutanée.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire

123-86-4 acétate de n-butyle

Effet d'irritation des yeux	Irritation des yeux	(Lapin) (OECD 405)
-----------------------------	---------------------	--------------------

Provoque de graves lésions des yeux.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Indications toxicologiques complémentaires:

Le produit est une préparation pour laquelle n'existe aucune donnée expérimentale concernant le degré de toxicité.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2018

Numéro de version 4

Révision: 01.08.2018

Nom du produit: BRENNOFIX Speed N06

(suite de la page 8)

- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

123-86-4 acétate de n-butyle

LC50/96 h	18 mg/l (Pimephales promelas) (OECD 203)
EC50/48 h	44 mg/l (DA)
EC50/72 h	647,7 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
IC50/40 h	356 mg/l (Tetrahymena)
NOEC	200 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

LC50/96 h	1.300 mg/l (Lepomis macrochirus)
EC50/48 h	> 100 mg/l (DA)

108-94-1 cyclohexanone

LC50/96 h	527 mg/l (Pimephales promelas) (OECD 203)
EC50/24 h	820 mg/l (DA) (DIN 38412 Part 11)
EC50/72 h	32,9 mg/l (Algae)

64-18-6 acide formique

LC50/96 h	46 - 100 mg/l (Leuciscus idus melanotus)
EC10/16 h	33,8 mg/l (Pseudomonas putida)
EC50/17 h	47 mg/l (Pseudomonas putida) (IUCLID)
EC50/48 h	34,2 - 120 mg/l (DA)
EC50/72 h	26,9 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
IC50/72 h	27 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (Lit)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Autres indications écologiques:

- Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FRGFR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2018

Numéro de version 4

Révision: 01.08.2018

Nom du produit: **BRENNOFIX Speed N06**

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:

Les eaux usées doivent être collectées et traitées avant leur évacuation dans le tout-à-l'égout. L'évacuation nécessite une autorisation correspondante des autorités locales compétentes. Le cas échéant, elle implique l'observation de prescriptions et le respect et le contrôle de valeurs limites. Les décrets relatifs à l'évacuation des eaux usées sont à respecter.

- Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 21*	déchets de décapants de peintures ou vernis
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 17*	déchets provenant du décapage de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

- Emballages non nettoyés:

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU

- ADR, IMDG, IATA

UN1993

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ACÉTATES DE BUTYLE, MÉTHOXY-1 PROPANOL-2)

- IMDG, IATA

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (BUTYL ACETATES, 1-METHOXY-2-PROPANOL)

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe

3 (F1) Liquides inflammables.

- Étiquette

3

- IMDG, IATA



- Class

3 Liquides inflammables.

- Label

3

(suite page 11)

FRGFR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2018

Numéro de version 4

Révision: 01.08.2018

Nom du produit: **BRENNOFIX Speed N06**

(suite de la page 10)

- 14.4 Groupe d'emballage - ADR, IMDG, IATA	III
- 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur - Indice Kemler: - No EMS: - Stowage Category	Attention: Liquides inflammables. 30 F-E, <u>S-E</u> A
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport:	
- ADR - Quantités limitées (LQ) - Quantités exceptées (EQ)	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
- Catégorie de transport - Code de restriction en tunnels - Remarques:	3 D/E N'est pas un produit de classe 3, dans un emballage dont la contenance ne pas 450 l (ADR 2.2.3.1.5).
- IMDG - Limited quantities (LQ) - Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml v. IMDG-Code 2.3.2.5
- "Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ACÉTATES DE BUTYLE, MÉTHOXY-1 PROPANOL-2), 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 55
- Prescriptions nationales:
- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 12)

FRGFR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.08.2018

Numéro de version 4

Révision: 01.08.2018

Nom du produit: BRENNOFIX Speed N06

(suite de la page 11)

*H315 Provoque une irritation cutanée.**H318 Provoque de graves lésions des yeux.**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**H331 Toxique par inhalation.**H332 Nocif par inhalation.**H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.***- Acronymes et abréviations:***ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)**PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3**Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3***- * Données modifiées par rapport à la version précédente**

FRGFR